

REINSCRIPTION A LA RESIDENCE DE L'ENSIAS POUR LES ELEVES DU CYCLE INGENIEUR

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

Il est porté à la connaissance des élèves ingénieurs de la **troisième année** et de la **deuxième année** que la réinscription à la résidence de l'ENSIAS au titre de l'année universitaire 2024-2025 aura lieu selon le planning suivant :

TROISIEME ANNEE : le jeudi 05 septembre 2024 à partir de 9h30.
DEUXIEME ANNEE : le vendredi 06 septembre 2024 à partir de 9h30.

Pièces à fournir pour la réinscription à la résidence de l'ENSIAS

- Une copie signée et datée avec la mention lu et approuvé de l'engagement annexé au règlement de la résidence de L'ENSIAS
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un certificat médical avec radio pulmonaire attestant que l'élève ingénieur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse.
- Le reçu de virement des frais de logement de onze (11) mois pour les élèves ingénieurs de la 2A (**2750 DH**) Et cinq (5) mois pour la 3A (**1250 DH**) à verser dans le compte de l'ENSIAS, RIB : **310 810 1000 024 004031401 66**

NB : Aucune inscription n'aura lieu si l'une des pièces ci-dessus manque.